

Conseil communal
de et à
1660 Château-d'Oex

Préavis No 07/2018

Château-d'Oex, le 13 mars 2018
*Greffe + Greffe_0134 + 210_Préavis édités + Accueil
pré et parascolaire_emo*

Demande de crédit pour la création d'une unité d'accueil pour écoliers

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

OBJET DU PREAVIS

Par le présent préavis, la municipalité sollicite de votre autorité l'octroi d'un crédit pour entreprendre l'aménagement d'une salle au 3^{ème} étage du Collège Henchoz en vue d'y accueillir la future unité d'accueil pour écoliers (ci-après : UAPE).

PREAMBULE

Comme déjà annoncé aux Conseillères et Conseillers communaux ainsi qu'à la population concernée, l'Association Régionale du Pays-d'Enhaut pour l'Accueil de Jour des Enfants (ci-après : ARPAJE) doit se conformer à la Constitution vaudoise qui, à son art. 63a al. 1 précise qu'en collaboration avec l'État et les partenaires privés, **les communes** organisent un accueil parascolaire surveillé, facultatif pour les familles, sous forme d'école à journée continue dans les locaux scolaires ou à proximité, pendant toute la durée de la scolarité obligatoire.

MISE EN PLACE DE LA STRUCTURE UAPE

Aussi, dans le but d'organiser la mise en place de cet accueil, il a été défini, en commun accord avec les représentantes des Municipalités de Rougemont et de Rossinière, que cet accueil collectif serait créé, dans un premier temps, à Château-d'Oex, dans le Collège Henchoz. Pour les enfants des villages voisins, qui auraient besoin d'un accueil similaire, une solution devra être proposée au cas par cas.

Un groupe de travail a été créé pour les préparatifs nécessaires à l'accueil des premiers écoliers pour la rentrée 2018. Ce groupe est composé de Mesdames et Messieurs :

Demande de crédit pour la création d'une unité d'accueil pour écoliers

- Anne-Christine Striegens, future directrice de l'UAPE ;
- Fabienne Ziörjen, éducatrice de la petite enfance et assistante de la directrice pendant son congé maternité ;
- Sandra Gorgé, responsable administrative des structures d'accueil ;
- Jérôme Berdoz, Président de l'Association « Les Enfants d'Enhaut » (anciennement Association du Bout'Ficelle) ;
- Eric Fatio, municipal et président de l'ARPAJE.

Les travaux d'aménagement prévus pour la mise en place de cette structure doivent permettre de créer un bureau fermé pour la direction et le personnel, une série de rangements fixes et du mobilier pour les enfants et accueillant-e-s. Il a également été prévu un certain montant pour la rétribution des collaboratrices chargées de la mise en place de la partie administrative de la nouvelle structure, sachant que l'engagement définitif du personnel se fera dès août 2018.

Il est important de rappeler que la création de ce type de structure est largement subventionnée par la Fondation d'Accueil de Jour des Enfants (ci-après : FAJE). Un montant de CHF 4'000.00 par place pondéré a été prévu pour la période de 2018 à 2020. Le montant de cette subvention n'étant connu qu'une fois le nombre d'enfants effectivement accueillis, l'ARPAJE doit investir avant de pouvoir recevoir les montants dus. Dans le but de faciliter la mise en place de cette UAPE, il a été prévu que la Commune de Château-d'Oex investisse pour la totalité des besoins et se fasse rembourser jusqu'à concurrence de CHF 42'000.00 maximum, soit 10 ans de location de cette salle à raison de CHF 350.00 par mois.

Les montants présentés ci-dessous sont les coûts maximums nécessaires. Il est prévu d'adapter les achats de matériel en fonction du nombre d'enfants accueillis.

COÛTS POUR LA MISE EN PLACE DE LA STRUCTURE

Les coûts mentionnés ci-dessous se basent sur des demandes d'offres approximatives auprès de différentes entreprises.

Cloisonnement du bureau à l'aide d'armoires	CHF	27'000.00
Rayonnages complémentaires	CHF	6'500.00
Pose de 3 bacs, 3 batteries et raccordements	CHF	3'000.00
Fourniture et pose d'un panneau pour dessins	CHF	2'000.00
Aménagement d'une penderie extérieure	CHF	4'000.00
Electricité et informatique	CHF	2'000.00
Mobilier pour enfants	CHF	40'000.00
Tables adaptées pour la cantine	CHF	10'000.00
Défraiements	CHF	14'000.00
Divers et imprévus	CHF	5'500.00
Total	CHF	<u>114'000.00</u>

BESOINS ET DISPONIBILITES

Une fois le bureau aménagé, la surface restante pour l'accueil des enfants devrait permettre d'accueillir jusqu'à 36 enfants en même temps. Toutefois, la première année, seules 12 places le matin et l'après-midi ont été prévues. Elles seront complétées par 12 places supplémentaires à la pause de midi. Cette façon de faire devrait permettre d'adapter les budgets de fonctionnement, pour 2019 et les années suivantes, en fonction des besoins.

Demande de crédit pour la création d'une unité d'accueil pour écoliers

Même si les besoins approximatifs ne sont que d'environ 6 places le matin, 20 places à midi et 6 places l'après-midi, le nombre de places offertes est lié aux exigences minimales de la FAJE en matière d'aide au démarrage, soit :

- Offrir au minimum 12 places d'accueil
- Couvrir au moins 45 semaines par année
- Etre ouverte 5 jours par semaine
- Offrir au minimum 10 heures d'ouverture consécutives chaque jour.

FINANCEMENT

Comme annoncé plus haut, le montant maximum à charge de la Commune de Château-d'Oex s'élèvera à CHF 42'000.00. Ce montant correspond à la participation normale du propriétaire du bâtiment.

Le solde de l'investissement sera financé par la participation de la FAJE. Toutefois, il faudra attendre que la totalité des places offertes soient occupées par un enfant pour être complètement remboursées. Dans le cas où la structure serait utilisée en plein, c'est un montant total de CHF 72'000.00 que la commune pourrait recevoir.

Même si le nombre d'inscriptions ne sont pas encore connues à ce jour, la commune peut raisonnablement compter sur un versement partiel de la subvention de CHF 30'000.00, lors de l'ouverture de la structure. Ce versement permet de réduire le montant de l'amortissement à CHF 8'400.00.

CONCLUSIONS

Au vu du besoin manifeste en places d'accueil pour les écoliers, constaté par le sondage effectué en fin d'année passée, il est primordial que l'ARPAJE puisse compter sur le soutien de votre autorité. Proposer des places d'accueil en suffisance est un élément important de notre politique de soutien à la famille.

En conclusion, la municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'ŒX

- vu le préavis municipal No 07/2018 du 13 mars 2018;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- A) **D'autoriser** la municipalité à créer une unité d'accueil pour écoliers au 3^{ème} étage du Collège Henchoz.
- B) **D'octroyer**, à cet effet, un crédit de CHF 114'000.00.
- C) **De financer** ce montant par :

Demande de crédit pour la création d'une unité d'accueil pour écoliers

-
- une subvention, de la Fondation d'Accueil de Jour des Enfants (FAJE), de l'ordre de CHF 30'000.00 ;
 - un emprunt bancaire pour le solde de CHF 84'000.00, dans le cadre du plafond d'emprunts de la législature en cours, si nécessaire.

D) **D'amortir** le montant de l'investissement net, soit CHF 84'000.00, sur une période de 10 ans, à raison d'environ CHF 8'400.00 par année, la première fois, normalement au budget 2020. A ce montant s'ajoutera un intérêt passif annuel de l'ordre de CHF 2'100.00 la première année, selon les conditions actuelles.

Dans l'attente de votre décision, nous vous présentons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers-ères, nos salutations distinguées.

Préavis approuvé par la municipalité en séance du 13 mars 2018.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le Syndic : **La Secrétaire :**

Charles-André Ramseier

Eliane Morier